

Exposition itinérante sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val de Gers

Actuellement à la Mairie de Seissan.



Exposition itinérante sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val de Gers

L'exposition itinérante sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val de Gers, est actuellement visible à la mairie de Seissan. Elle revêt une importance capitale pour les habitants. Ce type de document, élaboré à l'échelle intercommunale, définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire sur plusieurs années, et encadre les règles d'urbanisme qui doivent respecter les communes. L'objectif de cette exposition est d'informer, de sensibiliser et d'inviter les citoyens à participer au processus, qui façonnera l'avenir de leur cadre de vie.

Le PLUi est bien plus qu'un simple document administratif. Il s'agit d'un outil de planification stratégique qui traduit les ambitions d'aménagement du territoire en termes d'habitat, d'infrastructures, de développement économique, de préservation de l'environnement et de patrimoine.

Il s'établit à l'échelle d'une intercommunalité (ici le Val de Gers), ce qui permet de coordonner les politiques d'urbanisme entre les différentes communes. L'élaboration du PLUi repose sur plusieurs étapes, et l'exposition présente les trois premières en détail : la **procédure, constats du diagnostic** et **État Initial de l'Environnement**.

La première partie de l'exposition aborde le processus d'élaboration du PLUi, un cheminement long et structuré qui implique de nombreuses phases de concertation avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire. Ce document doit tenir compte de divers enjeux : les politiques locales, nationales et européennes, ainsi que les spécifiques

L'exposition explique les différentes étapes :

- **Diagnostic**: une étude
- **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**:
- **Enquête publique**:
- **Approbation finale** : après concertation et ajustements, le PLUi est validé et mis en application.



La seconde partie de l'exposition met en lumière les résultats du **diagnostic territorial**, une étape fondamentale de l'élaboration du PLUi. Ce diagnostic propose un état des lieux complet des forces, faiblesses, opportunités et menaces (souvent résumé par la méthode SWOT) du Val de Gers.

Le diagnostic porte notamment sur :

Démographie : analyse de la population locale, son évolution, les tendances migratoires et les besoins en logement.

Économie locale : identification des pôles économiques, analyse des secteurs en développement (agriculture, artisanat, tourisme) et des besoins en infrastructures.

Infrastructures et équipements : état des réseaux de transport, d'assainissement, des services publics et des équipements collectifs.

Patrimoine et paysage : recensement des zones à protéger, du patrimoine architectural, culturel et naturel.

Ce diagnostic est crucial pour cerner les problématiques locales et orienter les politiques publiques dans un souci d'équité et de développement durable. Il permet également de dégager les priorités du PLUi et d'ajuster les choix d'aménagement en fonction des réalités du terrain.

Le troisième aspect présenté dans l'exposition est l'**État Initial de l'Environnement (EIE)**, qui a une incidence sur les conséquences de l'aménagement sur les milieux naturels et les ressources locales. Dans un contexte de crise climatique, l'EIE est d'une importance croissante pour garantir que les projets d'urbanisme respectent les enjeux environnementaux tout en imposant l'impact écologique des aménagements.

L'EIE s'intéresse notamment à :

La biodiversité : protection des écosystèmes et des espèces locales, en particulier dans les zones agricoles, forestières et humides.

Les ressources en eau : gestion des cours d'eau, nappes phréatiques et lutte contre la pollution de l'eau.

La qualité de l'air et des sols : suivi de la pollution, des activités agricoles et industrielles, ainsi que des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les risques naturels et technologiques : analyse des zones à risque (inondations, glissements de terrain, etc.) et mesures de prévention à mettre en place.

Cette partie de l'exposition montre aux habitants l'importance de l'intégration des enjeux écologiques dans les projets d'aménagement. Elle souligne les efforts pour concilier le développement urbain et le respect de la nature, en privilégiant des solutions durables.

Sensibilisation et Implication des Citoyens

L'un des objectifs de cette exposition est d'encourager la **participation citoyenne**. Les habitants du Val de Gers sont invités à consulter les documents, à poser des questions et à donner leur avis. C'est une occasion de prendre part à l'avenir de leur territoire, car les décisions prises aujourd'hui façonneront leur cadre de vie pour les années à venir. Cette exposition permet également de démocratiser l'accès à l'information concernant l'urbanisme, un domaine parfois perçu comme technique et complexe, en le rendant plus accessible.

Les citoyens ont ainsi la possibilité de mieux comprendre comment le territoire sera aménagé, quels sont les enjeux auxquels leurs communes doivent faire face, et comment ils peuvent influencer sur les décisions à travers les enquêtes publiques et les réunions de concertation.